

Esprit critique ou pensée unique ?

Vendredi 14 septembre 2018- N°225



par Hubert Tassin – Président des P.P.

La vie associative –fondement irremplaçable de notre institution des Courses –suppose de réunir des individualités. Elle se traduit dans l'organisation par des mécanismes indispensables de consultation des différents acteurs des courses et une vraie collégialité des processus de décision : il ne peut pas être envisagé de faire jouer un « fait majoritaire ». C'est ainsi que 20 personnes siègent dans les Conseils du Plat et de l'Obstacle, que 60 personnes participent au Comité de France Galop et 12 d'entre elles forment son Conseil d'Administration. Partager ainsi non seulement les travaux préparatoires, les réflexions mais aussi les décisions n'aurait pas de sens s'il fallait que tout le monde soit systématiquement d'accord. Nous sommes dans ces instances pour inscrire l'action dans une croissance durable et donc équilibrée. Représentant des propriétaires, des éleveurs, des entraîneurs et des jockeys, nous nous devons de présenter des stratégies pour essayer de convaincre. Evidemment pas pour être systématiquement d'accord avec les services, avec le président ou avec la majorité. Pas pour être systématiquement en phase avec la pensée unique.

Un devoir de représentation

Pour ce qui me concerne, élu sur une liste de propriétaires et président des P.P. qui rassemblent des propriétaires et des éleveurs, j'ai pris des engagements et j'ai été désigné pour siéger à France Galop sur la base ces derniers. Dès lors, c'est mon devoir de m'y référer lorsqu'il s'agit de définir les positions –et les votes– que j'exprime dans les instances de France Galop. Rien ne serait plus préjudiciable à notre système que d'envoyer des représentants pour des mandats de quatre ans si ces derniers devaient estimer n'avoir aucun compte à rendre ni aucune ligne directrice à tenir. Depuis 1990 et la création de l'Association P.P. je défends un principe clair : assurer une forte croissance du Galop (une grande réussite de 1996 à 2012) et l'appuyant sur la pyramide des courses et des allocations qui permet d'associer la base des propriétaires et des éleveurs au processus de sélection des courses françaises. Sans base solide, pas de sélection réaliste. Et, à l'évidence la défense de la place de l'Obstacle au sein du Galop entre dans cette stratégie.

Un devoir de solidarité

A l'indépendance de mes prises de position, on m'oppose parfois un devoir de solidarité au sein des instances dirigeantes. Je suis absolument convaincu de cet impératif pour susciter l'adhésion du plus grand nombre. Je sais bien aussi la nécessité de faire des concessions dès lors que nous avons, autour de la table, des avis et des mandats qui peuvent être divergents. J'ai donc,

plus souvent qu'à mon tour, voté telle ou telle mesure moins conforme à mes convictions, à l'issue de longs débats et de véritables négociations.

Mais on ne m'enlèvera pas une conviction : le premier des devoirs de solidarité qu'on m'oppose souvent, il existe vis-à-vis de ceux qui m'ont désigné pour les représenter, les propriétaires et les éleveurs qui à travers les associations AQPS, Permis d'Entraîner, Passion Obstacle ou par leurs suffrages veulent se faire entendre, et pas seulement une fois tous les 4 ans au moment de l'élection.

Ainsi, à l'issue de longues négociations nous avons tous accepté l'idée de supprimer la prime à l'éleveur pour les chevaux d'âge. Je dois reconnaître aujourd'hui que nous avons insuffisamment mesuré l'impact financier et – surtout- psychologique, l'émoi que cela allait créer chez tant d'éleveurs, qu'ils soient membres des P.P. ou de la Fédération des Eleveurs... Libre à certains d'ignorer les appels pressants. Personnellement je ne peux m'y résoudre et veux rester à l'écoute, au nom justement de la solidarité que je dois à ceux que je représente.

Un devoir d'indépendance

Au fil des mandats j'ai appris à bien connaître Edouard de Rothschild et je crois pouvoir dire sans crainte d'être démenti que s'il m'a proposé d'intégrer son équipe après son élection à la présidence de France Galop, c'est aussi pour mon indépendance d'esprit et pour la franchise avec laquelle j'exprime mes convictions. Il sait que je ne suis pas de ceux qui votent par principe les projets parce qu'ils viennent du président. Sinon à quoi bon siéger dans des instances collégiales ?

On ne doit jamais regretter de dire ce qu'on pense au mépris d'une pensée unique trop souvent répandue. C'est ainsi que sous la mandature précédente il était bien vu de soutenir le projet « Longchamp » Lorsque j'ai, avec constance, proposé de renoncer à ce projet de construction des nouvelles tribunes et que je vois aujourd'hui nos impasses budgétaires que chacun peut mesurer, je n'ai pour seul regret de n'avoir pas pu convaincre. J'ai été souvent caricaturé pour avoir affirmé qu'on allait pas assez loin dans la démarche du marketing commun et que les Epiques Séries, projet sans référence au pari, ne répondaient pas à notre problématique. Aujourd'hui d'autres le disent et en sont félicités.

La pensée unique prétend qu'il y a beaucoup trop d'hippodromes en France. J'affirme au contraire qu'ils forment pour l'essentiel une richesse, un maillage territorial pour assurer la promotion de la culture cheval en régions. La pensée unique prétend que les courses et les paris hippiques sont condamnés au déclin. Je défendrai inlassablement une vision volontariste de notre avenir basé demain plus que jamais sur le financement par le jeu.

J'estime avoir été désigné pour siéger dans les instances au nom de ce devoir d'indépendance... tourne-t-il parfois à un devoir d'impertinence.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr.